



Redirection vers page ministère de l'intérieur

Par bomo

Bonjour,

le sujet a déjà été abordé mais de manière un peu trop générale pour moi. Récemment je faisais une recherche dans google image (du contenu pour adultes légal, représentant une personne en particulier d'environ 50 ans). Je clique sur l'une des images et je suis redirigé vers cette page du Ministère de l'intérieur qu'on ne présente plus et qui met en garde contre la consultation de contenus pédopornos (l'image qui m'intéressait était donc hébergée sur un serveur hébergeant par ailleurs d'autres contenus illicites, eux). Comme je referme la fenêtre par erreur avant d'avoir tout lu, je re clique sur l'image pour retrouver la page du Ministère et lire la fin du texte. Je suis inquiet car j'ai lu que pour la jurisprudence, "consultation habituelle" ça commence à la 2ème consultation.

Maintenant j'ai peur alors que ma recherche initiale n'avait rien d'illégale et que je n'ai re cliqué sur le lien que pour finir de lire l'avertissement du Ministère.

Quelqu'un peut-il m'éclairer ? Merci

Par ESP

Bonsoir

Il peut y avoir de vrais avertissements... Mais il existe aussi de faux messages émanants d'arnaqueurs.

Par bomo

Je me suis renseigné et il s'agissait bien du message de prévention/sensibilisation du ministère de l'intérieur. J'ai conscience que les autorités font la différence entre les simples erreurs (compte tenu des mots clés, de l'image cliquée, de son contenu) et les infractions et tentatives d'infraction volontaires. A vrai dire, de ce côté mon historique de recherche ne laisse planer aucun doute sur le caractère accidentel de tout ça. Mais ça m'ennuierait vraiment que des gens dans ces services se disent "tiens tiens" en voyant mon IP juste parce que j'ai cliqué une fois sans savoir et une deuxième fois (exactement sur le même lien et 15 secondes après) pour finir de lire le message informatif.

Par JDundee

Bonjour Bomo,

Je me permets de vous répondre car il m'est arrivé exactement la même chose. Une expérience traumatisante.

Je m'explique.

Temporairement éloigné de ma copine pour raisons professionnelles, j'ai voulu m'adonner à un plaisir solitaire sur internet. J'ai alors tapé « lesbian scene gif » dans Google Image et, sur une des images proposées dans les résultats de recherche, je reconnais une actrice X américaine bien connue du public. Je clique sur l'image et voilà que je suis redirigé immédiatement vers une page du ministère de l'intérieur qui m'indique que ce contenu est inaccessible et bloqué car il contient de la pornographie enfantine. Horreur. Incompréhension. Cette actrice est pourtant majeure (née en 1989) et a exercé sa profession de 2008 à 2017 (source : Wikipedia, IMDb, etc).

Pris de panique à la vue de cette page, je suis revenu à la page antérieure mais comme vous, je n'avais pas lu l'entièreté de son contenu. Je suis donc revenu dessus pour terminer la lecture. 2 clics comme vous donc.

Je consomme peu de porno sur internet et uniquement via le site légal Pornhub. C'est la première fois que je clique sur une photo X via Google Image et que je tombe sur cette page du ministère. Si j'avais su, je me serais abstenu et je serais sagement resté sur Pornhub?

Du coup, grosse crise d'angoisse et me voilà à la recherche d'informations sur le net.

Je trouve cet article qui précise qu'il s'agit bien d'une page d'information officielle du ministère de l'intérieur :
<https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/117901/alexandre-linden.pdf>

Puis cet article sur le site de l'assemblée nationale :
<https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-74166QE.htm>

Et enfin le décret correspondant sur le site Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030195477/>

Je lis :

- * que 2 500 000 redirections comme la mienne sont comptabilisées par an (soit presque 7 000 par jours !).
- * que ce chiffre très élevé s'explique en partie car « les connexions à ces sites ne sont pas toujours volontaires (liens publicitaires sur sites pornographiques légaux, pourriels, etc) ». Je comprends alors que j'entre dans cette catégorie étant donné que l'actrice en question sur l'image est parfaitement majeure et qu'en aucun cas je n'ai tenté de consulter un contenu illicite.
- * que cette redirection ne signifie pas que je vais être poursuivi en justice et qu'il s'agit plutôt d'une page de sensibilisation ou d'avertissement pour me faire prendre conscience de mon acte (que je n'ai pas commis).
- * que les adresses IP des visiteurs sont enregistrées (sans être exploitées) pour être comptabilisées pour les statistiques du ministère.

Tout ça me rassure un peu mais je ne peux m'empêcher d'angoisser à l'idée que mon adresse IP soit enregistrée quelque part pour ce motif ignoble. Surtout pour un clic sur une photo parfaitement légale.

Bref, cette histoire m'a complètement chamboulé et je n'en dors pas depuis plusieurs jours.

Quelqu'un ici a-t-il déjà vécu cela ? Peut-être dois-je contacter le CNIL ou PHAROS pour leur expliquer ma situation et leur justifier qu'il y a erreur afin que mon adresse IP soit retirée de leur base de données ?

Merci d'avance pour vos retours.

Bonne journée.

Par AGeorges

Bonjour,

Pour répéter ce que j'ai déjà indiqué lors d'un post similaire :

Les IP des internautes qui atterrissent sur une page de redirection du ministère de l'intérieur sont redirigées vers le site d'un prestataire sous contrat qui est seulement autorisé à en faire une exploitation statistique. Les données sont ensuite détruites.

Si les statistiques d'accès à un site interdit spécifique grimpent, les raisons en sont analysées et des mesures prises au niveau des hébergeurs, des moteurs ou des FAI mais pas au niveau du public.

Les IP qui ont tenté ces accès NE SONT PAS envoyées aux services du ministère de l'intérieur et ne peuvent donc être utilisées pour aucune poursuite étant inconnues.

Il semblerait qu'il existe une commission de contrôle d'élus (Sénat ou AN) qui vérifie tout cela régulièrement.

Par JDundee

Merci pour votre retour AGeorges. Désolé, je n'avais pas vu vos précédentes explications. C'est plus clair désormais. J'ignore comment vous savez tout ça mais vous avez l'air d'être calé sur le sujet. Me voilà rassuré :)

Juste un petit détail si ça ne vous dérange pas : où avez-vous lu que les données étaient ensuite détruites ? Je ne trouve pas l'info dans le décret.

Je vous remercie par avance.

Par Jesaispastrop

Bonjour, j'ai passé mon après-midi à rechercher des informations sur cette fameuse page. J'en suis tout retourné. J'ai cliqué sur la photo d'un homme de plus de 45 ans et je suis tombé sur cette page. Je re clique sur la photo rebelote et

sur une différente mais menant au même site. Hélas, rebelote. Toutes les photos sont celles d'hommes de plus de 45 ans et seuls! Je dois dire que j'ai trouvé ces images sur Google image.

Soit le site est dégueulasse, pardonnez moi l'expression, soit comme les documents requis par l'état n'ont pas été envoyés par les propriétaires du site. Mais j'ai fait comme vous, j'ai recliqué sur le photo pour relire le document. Et avec tous mes tests j'ai fini par faire ça au moins 5 fois tellement c'est devenu obsessionnel. Mais encore une fois, j'ai été choqué de cliquer sur une photo de quelqu'un et de me retrouver sur cette page traumatisante. D'accord c'était une photo porno, mais de quelqu'un de seule comme un selfie porno et largement majeure si l'on considère que le modèle avait bien plus de 45 ans!

Bref je me suis posé une question. En recherchant des images sur Google qui devrait normalement faire la chasse aux sites illégaux, comment se fait-il que cliquez sur la photo d'une personne adulte sur un moteur de recherche qui a sa propre modération et qui peut bloquer des sites dégueulasses sur simple requête des autorités mène à se retrouver dans ce genre de situation ?

Je vais en rester traumatisé pendant pas mal de temps.

Merci à vous, et je pouvais avoir un retour, je vous en serai énormément reconnaissant.

Par AGeorges

Bonsoir Jesaispastrop,

En recherchant des images sur Google qui devrait normalement faire la chasse aux sites illégaux

D'où tenez-vous cela ?

Gxxx est un moteur de recherche, principalement.

Son boulot est d'indexer des pages qui se trouvent dans des sites. Des "robots" ont été construits pour cela. Ils partent de la page INDEX d'un site et reconstruisent tous les liens pour localiser les autres pages. Après, il y a des algorithmes ultra-secrets pour construire leurs bases index.

Et ils embauchent sans arrêt du monde pour améliorer.

Il y a deux types de sites illégaux. Ceux qui relèvent de la législation française et les autres. Pour les premiers, la police du net a tout pouvoir auprès des hébergeurs pour faire supprimer ces sites.

Mais ce n'est pas possible avec tous les sites étrangers (il peut y avoir des accords bilatéraux ou européens ...). Et dans ce cas, la police 'internet' du pays concerné bloque les portes du DNS pour empêcher les internautes locaux d'aller voir ailleurs des pages qui sont contraires à la loi locale.

Evidemment, les interventions sont de type 'manuel' et quand il se crée autant de sites en si peu de temps, il y a toujours un décalage. Aujourd'hui, ajouter une page sur un site prend au maximum 30 secondes dans la plupart des cas. Le suivi de cela par une police du net est donc difficile.

Donc, ne confondez pas Google avec les hébergeurs de site, ce sont deux choses différentes.

Par Jesaispastrop

Merci AGeorges.

En fait on s'emmêle les pinceaux surtout quand il ne vous viendrait jamais à l'idée d'aller chercher des saletés du genre que vous savez.

Je voulais juste dire que regarder des types musclés quadragénaires voir quinquagénaires et se retrouver avec une page de redirection, ça vous mets dans un état, j'en suis encore ému. J'ai ressassé mes actions dans ma tête à part avoir cherché des photos un peu coquines, j'ai cliqué à gauche, à droite sur des hommes matures. J'ai même pris un screenshot de la page concernée. Ce n'étaient que des gens de plus de 40 ans. Je sais que je me répète mais même si on est innocent, qu'on sait que les trucs regardés ne sont pas criminels sauf si regarder des "daddies" poilus méditerranéens entre dans cette catégorie, et bien ça fout un coup au moral. La seule chose que j'ai remarquée, c'est que. Les clics menant vers la page du ministère de l'intérieur venaient toutes du même site. Si je me réfère aux indications données, soit le site contient des images dégueulasses, pardonnez moi du terme, soit le site n'a pas répondu a des demandes de la part des autorités.

En tous cas merci pour votre retour. J'ai la tête qui va exploser et la rate au court bouillon.

Par AGeorges

Allo Jesaispastrop,

Ce ne sont jamais que des 0 et des 1 qui ont été formatés sur votre écran. Il n'y a aucune raison de perdre la boule pour juste des 0 et des 1 !

Par Jesaispastrop

Merci AGeorges,

Depuis cet après-midi je me vois déjà faire un parcours du combattant en justice pour prouver mon innocence. L'opprobre et l'infamie pour avoir cliqué sur la photo d'un homme chauve et musclé qui m'a fait de l'œil.

Mais je vais essayer de me calmer. Mais avec des troubles obsessionnels compulsifs, c'est dur. En temps normal, je réanalyse une situation plusieurs fois dans la vraie vie même en cas de succès. En cas d'échec, ce dernier me bouffe des mois, alors je vous laisse imaginer ce qu'une situation aussi horrible a causé en moi.

Mais je vais essayer de mettre de l'eau dans mon vin. J'espère seulement qu'ils sauront sur quoi j'ai cliqué pour arriver à cette page. Pardon je n'arrive pas à cesser d'y penser. Ces situations peuvent heurter certains plus que de raison.

Merci AGeorges !

Par AGeorges

Depuis cet après-midi je me vois déjà faire un parcours du combattant en justice pour prouver mon innocence.

Mais non, votre adresse IP a juste été routée vers un prestataire dont le seul boulot est de faire des comptages.

Si les totaux grimpent un peu trop, des actions sont lancées, mais elles ne sont pas individuelles, vous ne risquez rien. Par contre, la page peut disparaître de Gxxx.

Par Jesaispastrop

Merci AGeorges,

Qu'elle aille au diable cette page. Qu'ils l'effacent.

Je vous souhaite une bonne soirée . Et merci encore. Cela m'a fait grand bien de vider mes angoisses.

Merci mille fois.